Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 5 (1914)

Artikel: Dispositions constitutionnelles : lois générales et spéciales
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-110007

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LÉGISLATION

A. Lois et ordonnances fédérales.

1. 1. Règlement pour les examens fédéraux de médecine (29 novembre 1912). Les intéressés peuvent obtenir ce règlement à la chancellerie du Département fédéral de l'Intérieur.

2. 2. Ordonnance concernant la participation des établissements d'instruction professionnelle à l'Exposition nationale (25 octobre 1912).

3. 3. Liste des établissements d'instruction professionnelle qui participent à l'Exposition nationale.

4. 4. Circulaire du Département fédéral de l'Industrie aux gouvernements cantonaux concernant l'Exposition nationale de 1914 (25 octobre 1912).

B. Lois et ordonnances cantonales.

I. Dispositions constitutionnelles. Lois générales et spéciales.

1. 1. Loi sur les prestations de l'Etat en faveur de l'instruction populaire et des traitements du corps enseignant du canton de Zurich (29 septembre 1912).

II. Ordonnances, arrêtés et circulaires concernant l'école populaire.

2. 1. Décret fixant l'emploi de la subvention à l'école primaire du canton de Berne (26 février 1912).

3. 2. Circulaire de la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne concernant les secours en aliments